

PREMIER DEGRE (1^{ère} et 2^{ème} années)

Le premier degré de l'enseignement secondaire est aujourd'hui l'étape ultime pour l'acquisition des socles de compétences fixés par la Communauté Française de Belgique. En continuité de l'enseignement primaire, il clôture donc le tronc d'apprentissage commun à tous les élèves. Seules quelques différences minimes distinguent les écoles et les réseaux d'enseignement au niveau du premier degré.

Le Collège propose une formation orientée principalement vers une poursuite de l'enseignement général. Le profil de l'élève s'inscrivant au Collège est donc clairement celui d'un jeune désireux et soucieux de s'investir dans ses études pour les prolonger au-delà de l'obligation scolaire.

COURS	1C	2C
Cours communs à tous les élèves		
Education Artistique (1)	1	1
Education Physique	3	3
Education par la Technologie (1)	1	1
Etude du Milieu	4	4
Français	6	5
Mathématique	4	5
Néerlandais	4	4
Religion	2	2
Sciences	3	3
Activités fixées par le Collège		
Latin (2)	2	
Mathématique (3)	2	
Renforcement en Français (4)		1
Renforcement en Mathématiques (4)		1
Activités au choix de l'élève (5)		
Latin		2
Activités Scientifiques		2
Socio-Economie		2

- (1) Ces cours sont organisés à raison de 2 heures par semaine pendant une demi-année. Le cours d'Education Artistique consiste en un cours de Musique en 1^{ère} année et un cours de Dessin en 2^{ème} année.
- (2) Le Latin a été choisi en 1^{ère} année afin de le faire découvrir par tous les élèves. Ainsi le choix ultérieur par rapport à l'option Latin ne se fera pas sur base d'échos ou d'a priori. De plus cette branche soutient le cours de français au niveau du vocabulaire (par l'étymologie), de l'orthographe, de l'analyse et de la grammaire.
- (3) Deux heures supplémentaires de Mathématique sont organisées en 1^{ère} année pour construire une base solide de connaissances et de savoir-faire pour aborder la suite des études secondaires.
- (4) Les cours de Renforcement en Français et de Renforcement en Mathématique sont organisés pour tous les élèves de 2^{ème} année. Ils visent à renforcer l'acquisition des socles de compétences de fin de 2^{ème} par des activités de renforcement ou de dépassement.
- (5) Les élèves choisissent une seule activité de 2h.

La Direction du Collège se réserve le droit de ne pas organiser une activité au choix qui ne réunirait pas un nombre suffisant d'élèves ou de modifier des activités au choix suite à de nouvelles contraintes ministérielles ou internes, ce qui amènerait l'élève à revoir son choix.